



Paris, le 19 juillet 2019

Réforme des retraites : pas si simple et plus injuste!

Le projet de réforme des retraites dévoilé le 18 juillet 2019 par Jean-Paul Delevoye pour un système qu'il décrit comme « plus juste et plus simple pour tous » est en réalité pour les indépendants et professions libérales un système inégalitaire et injuste : les petits revenus cotiseront plus que les hauts revenus !

Le taux de cotisation retenu est en effet dégressif de sorte que la charge la plus lourde des cotisations pèsera sur les revenus les plus bas : ainsi pour des revenus inférieurs à 40.000€ (0 à 1 fois le plafond de la sécurité sociale) le taux de cotisation global s'élèvera à 28,12% tandis qu'il sera de 12,94% pour les revenus au-dessus de 40.000 à 120.000 € (1 à 3 plafond de la sécurité sociale), après un abattement forfaitaire nous dit-on.

En fait de « justice » plus le revenu est élevé, plus le taux global de cotisation est faible.

Ce système conduira en outre au développement des retraites sur complémentaire, mettant à bas le régime de solidarité existant au sein de la profession.

Avec cette réforme, on passe de plus d'un système de retraite à prestation définie et garantie à un système de prestation indéfinie puisque le montant de la pension retraite sera calculé à partir de la valeur du « point ».

Faute de ressource suffisante pour financer les pensions, il suffira au gouvernement pour diminuer les dépenses publiques, de réduire le rendement du point de retraite.

Sans compter qu'un tel système prétendument égalitaire dans lequel « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous », reflètera en réalité les inégalités de carrière plutôt que de les compenser : petits revenus, grosses cotisations et petites retraites.

Nous avons bien noté que s'agissant des avocats, des mécanismes de soutien internes à la profession pourront être prévus pour conserver la logique de solidarité et de redistribution propre à notre régime de retraite.

Dans l'intérêt des avocats, des travailleurs indépendants, des salariés et fonctionnaires, avec l'ensemble des syndicats, nous mettrons tout en œuvre pour maintenir et renforcer les principes de solidarité et de redistribution de notre protection sociale.

En attendant de connaître avec précision ces mécanismes de soutien, nous serons présents en nombre au rassemblement unitaire de la profession le 16 septembre prochain pour que cette recommandation soit reprise par le gouvernement dans le cadre de la loi sur les retraites dont l'adoption est reportée en 2020 après les élections municipales.